CHAPITRE I
SERVICE

## A. PREAMBULE

1. **Engagement au service.** Les Lions et Leo clubs individuels travaillent bénévolement pour répondre aux besoins humanitaires locaux en utilisant leur temps, leurs talents, leurs voix et leurs ressources ~~en mobilisant des personnes et ressources pour offrir un service pratique~~ et afin d'améliorer le bien-être général de leurs communautés. Collectivement, les efforts et les contributions des Lions et Leo clubs, districts, districts multiples et entités/fondations gérées par les Lions ont le potentiel de faire progresser les programmes de développement global et de répondre à certaines des plus grandes maladies qui affligent l'humanité aujourd'hui. À cette fin, le Lions Clubs International s'engage à unir les Lions et Leos en abordant des défis mondiaux importants par le développement et la favorisation d'opportunités de service stratégiques, globales et mesurables.

2. **Déclaration de vision.** Être le leader mondial dans le domaine du service local et humanitaire.

3. **Déclaration de mission**. Donner les moyens aux bénévoles de servir localement, de répondre aux besoins humanitaires, de favoriser la paix et de promouvoir la compréhension internationale par le biais des Lions clubs.

## B. DEFINITIONS

1. **Modèle d'implication dans le service ~~Cadre de service~~**. La structure globale du service fournie par les Lions à leurs bénéficiaires, dont le plaidoyer, la conduite d'activités de service, de collecte de fonds et les dons. ~~composée de plates-formes spécifiques selon lesquelles l'organisation dirige les ressources afin d'améliorer l'orientation et l'impact du service.~~

2. ~~**Plate-forme de service**~~ Causes mondiales. Un domaine de service avec des objectifs préétablis et des stratégies précises à suivre pour atteindre ces objectifs. Ces stratégies ~~Les plates-formes de service~~ incluent (sans y être limités) les programmes de service du LCI, ~~des activités de service de grande envergure,~~ les subventions de la LCIF, les opportunités de sensibilisation et des partenariats stratégiques qui favorisent l'impact du service.

3. **Programmes de service du LCI ~~Activités de service de grande envergure~~**. Programmes organisés, développés et soutenus ~~Activités organisées, développées et soutenues~~ par le LCI pour les Lions et Leo clubs, districts, districts multiples et entités/fondations gérées par les Lions qui contribuent aux objectifs spécifiques en terme de résultats et d'impact du service. ~~des plates-formes de service.~~

4. ~~**Considérations programmatiques spéciales**. Toutes les activités de service de grande envergure, indépendamment de la plate-forme de service correspondante, devraient inclure des éléments qui engagent et sont avantageux pour les enfants et les jeunes.~~

5. **Activités de service phare.** ~~**Projets.**~~ Les activités qui répondent aux besoins locaux identifiés par les Lions et Leo clubs et qui sont élaborées selon le temps, les ressources et les compétences du club local. ~~Les projets sont soutenus indépendamment du LCI.~~

## C. CAUSES MONDIALES ~~CADRE DE SERVICE~~

1. Les causes mondiales du LCI sont : ~~Le cadre de service est composé des plates-formes de service suivantes :~~

   a. Diabète
   b. Environnement
   c. Vue
   d. Cancer infantiel
   e. La faim

2. **Enfance et jeunesse**. While children and youth are not specifically named as a global cause, they are considered both important beneficiaries of the service of Lions, and partners who serve alongside Lions. ~~Des éléments spéciaux pour les programmes typiques sont mis au point et élaborés par les enfants et les jeunes.~~

   ~~**Plates-formes de service**. Informations relatives aux objectifs spécifiques pour chaque plate-forme de service et les activités de service de grande envergure sont disponibles dans le « Guide du cadre de Service ».~~

3. **Durée**. Les causes mondiales seront examinées ~~Le cadre et les plates-formes de service seront examinés~~ au plus tôt cinq ans et au plus tard dix ans après leur lancement initial en juillet 2017.

## D. EVALUATIONS DES PROGRAMMES DE SERVICE DU LCI ~~ACTIVITES DE SERVICE DE GRANDE ENVERGURE~~

1. **Durée**. Tous les programmes de service du LCI ~~Toutes les activités de service de grande envergure du LCI~~ doivent être évalués au plus tôt deux ans et au plus tard trois ans après leur lancement initial, puis sur une base permanente, le cas échéant, sur instruction de la Commission Activités de service.

2. **Considérations**. Les évaluations et recommandations subséquentes au Conseil d'administration devraient prendre en considération (sans y être limité) ce qui suit :

a. Le nombre de clubs, districts et districts multiples participant aux niveaux du pays, de la région constitutionnelle et mondial ;
b. Les progrès réalisés vers les objectifs fixés ;
c. Un véritable retour sur investissement pour les clubs, districts, districts multiples, entités/fondations Lions et le LCI ;
d. Un retour sur investissement perceptible pour les clubs, districts, districts multiples, entités/fondations Lions et le LCI ;
e. Croissance de l'effectif liée aux conditions d'exécution ;
f. Activités d'autres organisations au sein de la même cause mondiale ~~plateforme de service~~ ; et,
g. Perception du public.

## E. PROPOSITIONS DE NOUVEAUX PROGRAMMES DE SERVICE DU LCI ~~NOUVELLES PROPOSITIONS D'ACTIVITES DE SERVICE DE GRANDE ENVERGURE~~

1. **Organe de recours**. Les propositions de nouveaux programmes de service du LCI ~~nouvelles activités de service de grande envergure~~ seront examinées par la commission Activités de service au cours des réunions du conseil d'administration.

2. **Considérations**. Les évaluations des propositions et les recommandations subséquentes devraient prendre en considération (sans y être limité) ce qui suit :

   a. Cohérence avec LCI Forward et les causes mondiales ~~le nouveau cadre de service~~ ;
   b. Possibilités de reproduction à travers les régions constitutionnelles ;
   c. Ressources (personnel, financier, etc.) et le temps requis pour développer et lancer ;
   d. Activités d'autres organisations dans le même domaine ; et,
   e. Potentiel d'une augmentation des dons et revenus reliés aux cotisations.

3. **Durée**. Les propositions qui sont recommandées au conseil d'administration par la commission Activités de service pour adoption seront mises en œuvre au départ comme un programme pilote de deux ans à trois ans, et seront soumises par la suite à un examen plus approfondi avant l'adoption officielle comme programme du LCI. ~~par le LCI comme activité de service de grande envergure.~~